



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-571 ÉTABLISSANT UN MODE DE TARIFICATION POUR L'UTILISATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DE LA VILLE DE LÉRY

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :

Le Conseil municipal de la Ville de Léry a, lors de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2026, adopté le règlement numéro 2026-571 établissant les tarifs pour certains biens, services ou activités.

Ce règlement vise à regrouper, mettre à jour et encadrer la tarification applicable, de manière équitable et cohérente, conformément aux pouvoirs prévus par la loi.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement aux heures régulières d'ouverture de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 13^e jour du mois de mars 2026.

Dale Stewart
Directeur général et greffier-trésorier par intérim